

*SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand*

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL du 29 avril 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi 29 avril à 9 heures 30, les Membres du Bureau, convoqués le 21 avril 2020, se sont réunis au siège du SMICTOM du Centre-Ouest, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents : MM. CHANGEUR, CHEVREL, DENEUVE, ETHORÉ, GUINARD, LABBE, LEMAZURIER, RABAJOIE, RONSIN.

Absents excusés : MM. ANE, BERTRAND

Assistaient également à la réunion : M. ZILLIOX Directeur , M. BOHANNE responsable RI

Objet : Réalisation d'une étude prospective financière et tarifaire

VU la délibération 2014/50 du comité syndical du 1er juillet 2014 portant délégations au Bureau du Syndicat, et la délibération 2014/51 portant délégation au Président,

VU les décrets n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 et n° 2019-1375 du 17 décembre 2019 autorisant la passation de marchés avec dispense de publicité et de formalisme particulier pour les marchés inférieurs à 40 000 €HT à compter du 1^{er} janvier 2020,

VU les propositions commerciales demandées à 3 cabinets spécialisés pour accompagner le syndicat dans la réalisation d'une étude prospective financière et tarifaire,

Il est proposé de retenir le groupement de cabinets CITEXIA -AJBD-Ressources Consultants Finances dont le mandataire est CITEXIA pour un montant négocié de 20 712,50 €HT.

Le Bureau est appelé à délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

☞ approuvent la proposition du groupement de cabinets CITEXIA -AJBD-Ressources Consultants Finances dont le mandataire est CITEXIA pour un montant de 20 712,50 €HT

☞ autorisent le Président ou le vice-président délégué à signer le marché ainsi que toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen le Grand, le 29 avril 2020

Philippe CHEVREL
Président,
SMICTOM
Centre Ouest
35
S. M. I. C. Le Grand
S. M. E. N. - L. E. G. R. A. N. D.

SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine
5 ter rue de Gael
35 290 Saint Méen Le Grand

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL du 29 avril 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi 29 avril à 9 heures 30, les Membres du Bureau, convoqués le 21 avril 2020, se sont réunis au siège du SMICTOM du Centre-Ouest, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents : MM. CHANGEUR, CHEVREL, DENEUVE, ETHORÉ, GUINARD, LABBE, LEMAZURIER, RABAJOIE, RONSIN.

Absents excusés : MM. ANE, BERTRAND

Assistaient également à la réunion : M. ZILLIOX Directeur , M. BOHANNE responsable RI

Objet : création d'un poste de relevage jus process sur le site de Gael

VU la délibération 2014/50 du comité syndical du 1er juillet 2014 portant délégations au Bureau du Syndicat, et la délibération 2014/51 portant délégation au Président,

VU les décrets n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 et n° 2019-1375 du 17 décembre 2019 autorisant la passation de marchés avec dispense de publicité et de formalisme particulier pour les marchés inférieurs à 40 000 €HT à compter du 1^{er} janvier 2020,

VU la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement d'un poste de relevage pour recevoir les jus de process de l'usine, actuellement exportés et traités ex situ,

VU la demande de devis effectuée auprès de l'entreprise GOUDIN TP, sise 1 rue du Melier à MUEL,

Il est proposé de retenir la proposition de l'entreprise GOUDIN TP, sise 1 rue du Melier à MUEL, pour un montant de 27 191,50 €HT.

Le Bureau est appelé à délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

☞ approuvent la proposition de l'entreprise GOUDIN TP, sise 1 rue du Melier à MUEL, pour un montant de 27 191,50 €HT.

☞ autorisent le Président ou le vice-président délégué à signer le marché ainsi que toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen le Grand, le 29 avril 2020

